

BARÈME D'HONORAIRES SERELIOS CONSEIL

Applicable au 10 décembre 2024

Honoraires notamment applicables à l'exercice de l'activité sous le nom commercial « LMNP SÉRÉNITÉ »

HONORAIRES DE TRANSACTION MANDAT DE VENTE TTC :

PRIX DE VENTE	POURCENTAGE D'HONORAIRES
De 0€ à 100 000€	Forfait de 12 000€
De 100 001€ à 150 000€	12%
De 150 001€ à 200 000€	11%
De 200 001€ à 300 000€	10%
De 300 001€ à 600 000€	9%
Au-dessus de 600 000€	8%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Il est précisé que la grille tarifaire présentée ci-dessus correspond aux honoraires maximaux appliqués par SERELIOS CONSEIL, conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant celui du 10 janvier 2017, relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Par ailleurs, dans le cadre d'une délégation de mandat accordée par un autre professionnel de l'immobilier ou dans le cas de VEFA (vente en état futur d'achèvement) via une agence, un promoteur, etc., le barème d'honoraires appliqué restera celui de l'agence détentrice du mandat ou du promoteur concerné.